

Mademoiselle Zoubida EL MESHOULI

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE

Mademoiselle,

Nous avons le plaisir de vous confirmer que votre contrat de travail à durée déterminée est transformé en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} septembre 2003 ; de ce fait il ne vous sera pas versé l'indemnité de fin de contrat à durée déterminée.

1. Qualification - Rémunération

Sans changement

2. Lieu de travail

Vous exercerez vos fonctions 4 place Victor Hugo à Courbevoie (92400) et serez rattachée hiérarchiquement au Chef du Service Otis Line.

Vous acceptez la mobilité géographique et suivant les nécessités du service, vous pourrez changer de lieu d'affectation.

Bien entendu, il vous sera fait application des dispositions en vigueur dans la Société (frais de mutation, déménagement...).

3. Clause de confidentialité

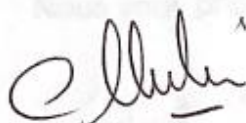
Vous vous engagez à conserver, de la façon la plus stricte, la discrétion la plus absolue sur l'ensemble des renseignements que vous pourrez recueillir à l'occasion de vos fonctions ou du fait de votre présence dans l'entreprise. Cette obligation de discrétion demeurera même après la fin du présent contrat quelqu'en soit la cause.

Les autres conditions de votre contrat restent inchangées.

Pour la bonne règle, vous voudrez bien nous retourner un exemplaire de la présente revêtu de votre signature et de la mention « lu et approuvé ».

Nous vous prions d'agréer, Mademoiselle, nos salutations distinguées.

Fait à Courbevoie, le 29 août 2003



Coralie MULIN
Responsable Otis Line



Sylviane LIEBE
Responsable Ressources Humaines


Zoubida EL MESLOUHI